

EAU POTABLE

ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE COMMUNALE

Répertoire des services



IDELUX
EAU

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Sécuriser l'alimentation en eau - Ressources et schéma directeur	4
1. Élaborer ou réviser les schémas directeurs locaux	4
2. Rechercher de nouvelles ressources	4
3. Mettre en œuvre de nouvelles ressources	5
Protéger les captages d'eau potabilisable	6
1. Délimiter les zones de prévention de prise d'eau	6
2. Réaliser les travaux de protection de prise d'eau	7
3. Assurer la mise en conformité des zones de prise d'eau	7
Construire et réhabiliter	8
1. Construire et réhabiliter des ouvrages de production	9
2. Poser et remplacer des conduites d'eau	9
Exploiter les ouvrages	10
1. Assurer le suivi, la maintenance et le dépannage des installations	10
2. Réaliser les analyses de risques et la mise en conformité des installations électriques	11
3. Former et écoler les agents communaux	11
Suivre la qualité des eaux	12
1. Accompagner les communes pour le suivi qualité	12
2. Constituer et motiver les dossiers de demande de dérogations pH	12
3. Coordonner la réalisation des PGSSE	13
Faciliter la gestion d'un service communal de production et distribution d'eau	14
1. Relever et mettre à disposition le cadastre des réseaux	14
2. Assurer la veille réglementaire et faciliter l'application des législations	14
3. Sensibiliser et communiquer vers les consommateurs	15
Nous sommes à votre écoute !	16
Contacts	17

INTRODUCTION

Accompagner votre autonomie communale pour garantir la sécurité de l’approvisionnement en eau potable sur votre territoire est une de nos priorités.

L’eau est une ressource indispensable au développement de notre province, mais elle est aussi inégalement répartie sur le territoire et soumise aux aléas du changement climatique.

La législation qui s’y rapporte s’étoffe et change régulièrement, rendant la compétence « alimentation en eau » complexe à assurer au quotidien pour les communes productrices.

Par ailleurs, le paysage wallon évolue dans une logique de sectorialisation de la matière où les communes pourraient éprouver des difficultés à trouver leur place.

Depuis 1962, IDELUX Eau se positionne comme un acteur de la sécurisation en eau du territoire provincial et de la protection de nos ressources.

Nous accompagnons l’autonomie communale au travers des divers services qui sont présentés dans ce document.

Pour ce faire, nous mettons nos compétences à disposition des communes afin de les soutenir

dans l’application de la législation, l’assistance à maîtrise d’ouvrage, l’étude et la surveillance des travaux, ainsi que pour des études de faisabilité, de rationalisation ou la cartographie et l’exploitation des ouvrages.

Nous nous voulons également un relais des spécificités communales vers le secteur de l’eau au sens large et vers le SPW via les divers groupes de travail, plateformes sectorielles et commissions auxquels nous participons.

Nous espérons que les services présentés dans ce répertoire répondent à vos attentes. Nous sommes à votre écoute et nos services sont voués à évoluer pour répondre au mieux aux nouveaux besoins qui seraient détectés. N’hésitez pas à nous les relayer !

Bonne lecture.

Stéphanie HEYDEN

Présidente d’IDELUX Eau

SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU

RESSOURCES ET SCHÉMA DIRECTEUR

Face aux conséquences du changement climatique, à l'évolution du prix de l'énergie, à l'augmentation démographique et aux impositions en termes de qualité de l'eau, IDELUX Eau vous accompagne dans vos réflexions stratégiques de sécurisation de l'alimentation en eau.



1. Élaborer et réviser les schémas directeurs locaux

Nous vous conseillons dans la restructuration de vos réseaux et l'optimisation de vos ouvrages de façon à faire converger les besoins et les ressources, tant en termes de volumes que de qualité.

L'élaboration de schémas directeurs locaux repose sur la démarche suivante :

- ◆ **analyser** les besoins actuels et futurs en termes de volumes, de qualité, de localisation et d'usages,
- ◆ les **confronter** aux ressources disponibles, à leur qualité et leur variabilité dans le temps,
- ◆ **identifier** les besoins en nouvelles ressources ou les potentialités de production d'eau supplémentaires,
- ◆ **définir** les optimisations à apporter aux infrastructures existantes,
- ◆ **proposer** un plan d'actions chiffré.

Point de contact : service Appui aux Communes - Infrastructures communales (voir p.17)

2. Rechercher de nouvelles ressources

Disposer de nouvelles ressources en eau permet de réduire la tension sur les infrastructures qui fournissent de l'eau potable. Nous vous accompagnons dans la recherche de ressources complémentaires endogènes ou exogènes au territoire communal ou provincial. Nous analysons les opportunités dégagées par les infrastructures du Schéma Régional des Ressources en Eau (SRRE) dont nous assurons par ailleurs les études pour compte de la SWDE.

Dans ce domaine, IDELUX Eau peut :

- ◆ **encadrer** les études hydrogéologiques et les prospections géophysiques qui permettent d'identifier des ressources en eau potabilisable,
- ◆ **réaliser** les études de faisabilité d'exploitation de ressources alternatives dont la qualité est adaptée aux usages prévus : remise en service de captages abandonnés, réutilisation d'eaux épurées (optique de circularité),...

- ◆ **accompagner** le montage de dossiers de synergie entre opérateurs, à l'échelle locale, régionale ou transfrontalière.

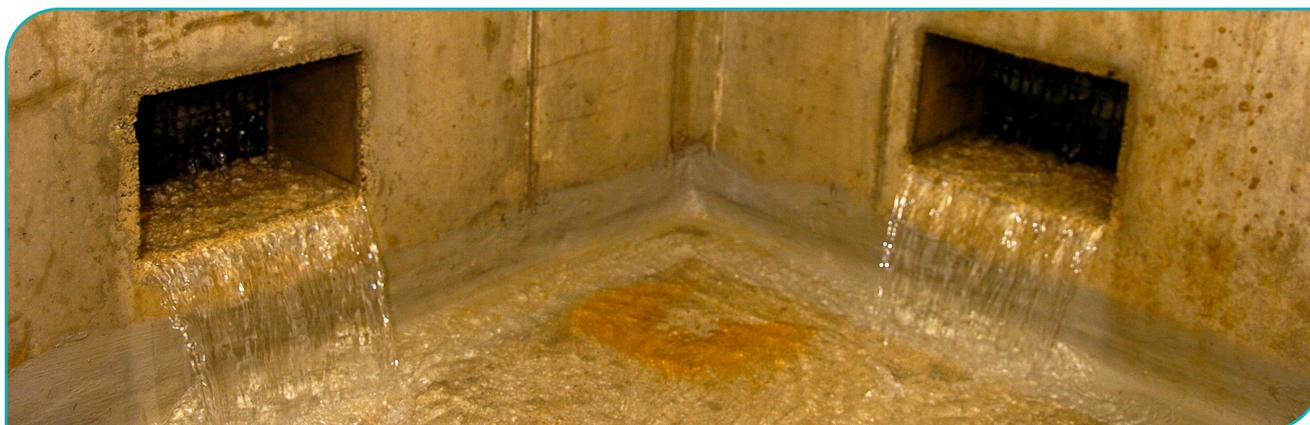
Point de contact : service Appui aux Communes – Infrastructures communales (voir p.17)

3. Mettre en œuvre de nouvelles ressources

Nous proposons des services d'assistance à maîtrise d'ouvrage (accompagnement technique, administratif, financier), d'études et de surveillance de travaux, pour la mise en œuvre de nouvelles ressources :

- ◆ **forer** de nouveaux puits : obtention des permis, réalisation du forage d'essai, raccordement aux infrastructures de distribution ou de traitement, ...
- ◆ **exploiter** des ressources alternatives : accompagnement technique et administratif.

Point de contact : service Appui aux Communes – Infrastructures communales (voir p.17)



Le Schéma Régional des Ressources en Eau (SRRE)

En mai 2010, le Gouvernement wallon a confié à la SWDE la mission d'élaborer un schéma régional de l'exploitation des ressources en eau, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE 2000/60/CE).

L'objectif principal de la démarche était de sécuriser l'alimentation en eau des citoyens et des entreprises en tous points du territoire wallon.

Une quarantaine de projets avaient été identifiés dont 12 travaux jugés prioritaires qui ont fait l'objet d'un subside de 40 millions € de la Région wallonne

pour un montant de travaux estimé à plus de 300 millions €.

La SWDE est chargée de la mise en œuvre des travaux découlant du SRRE.

Trois projets concernaient directement la province du Luxembourg :

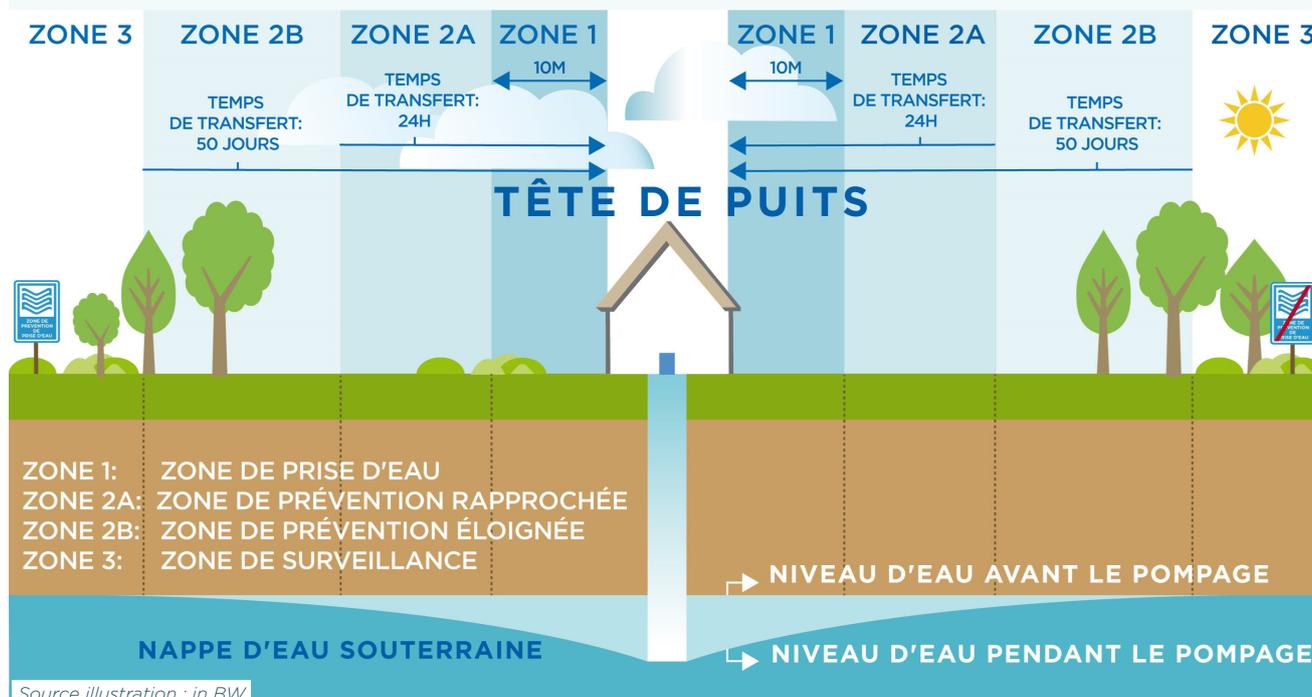
- ◆ la sécurisation de Durbuy par une liaison avec la CILE (captage des Galeries du Néblon) et la SWDE (mise en service en 2022) ;
- ◆ le renforcement de la production et du transport d'eau sur les communes d'Arlon, Aubange et Messancy (mise en service en 2019) ;
- ◆ et l'alimentation en eau de Houffalize (travaux prévus en 2024-2025).

Les sécheresses à répétition de 2017 à 2019 ont conduit le Gouvernement wallon à poursuivre cette mission déléguée, notamment pour la sécurisation du sud de la Wallonie, comprenant des travaux qui renforceront l'alimentation en eau dans des communes comme Habay, Attert, Léglise, Libramont ou encore Libin.

PROTÉGER LES CAPTAGES D'EAU POTABILISABLE

L'infiltration de l'eau de pluie dans le sol recharge des nappes qui sont exploitées pour l'alimentation en eau de nos territoires. Des zones de prévention sont délimitées en surface, au sein desquelles les activités sont strictement réglementées, et ce, afin d'éviter toute pollution de la ressource.

IDELUX Eau accompagne les communes dans la mise en conformité administrative et technique des prises d'eau, telle que réglementée par le Code de l'Eau, et financée par la SPGE via les contrats de service de protection de l'eau potabilisable passés avec les producteurs d'eau.



1. Délimiter les zones de prévention de prise d'eau

Nous réalisons les études de délimitation des zones de prévention de prise(s) d'eau.

Elles s'inscrivent dans une démarche technique et administrative spécifique nécessitant une certaine expertise et des validations de la part de la SPGE et du SPW.

Dans ce domaine, IDELUX Eau peut :

- ◆ **encadrer** les études de délimitation des zones de prévention, y compris le RIE (Rapport sur les Incidences Environnementales),

- ◆ **accompagner** les relations avec la SPGE et le SPW,
- ◆ **accompagner** la commune dans le cadre de l'enquête publique,
- ◆ **rédiger** la déclaration environnementale,
- ◆ **étudier** les solutions alternatives en cas d'abandon de captage et introduire les dossiers auprès de la SPGE.

Point de contact : services Appui aux Communes - Conseillers en environnement (voir p.17)

2. Réaliser les travaux de protection des captages

Nous apportons notre support pour la réalisation des travaux de protection de captage repris dans le programme d'actions de l'arrêté de délimitation. IDELUX Eau apporte ainsi son expertise pour :

- ◆ **réaliser** la gestion technique administrative et financière, l'étude et la surveillance des travaux définis dans l'arrêté de délimitation,
- ◆ **accompagner** les relations avec la SPGE qui finance ces travaux dans le cadre du contrat de service de protection de l'eau potabilisable.

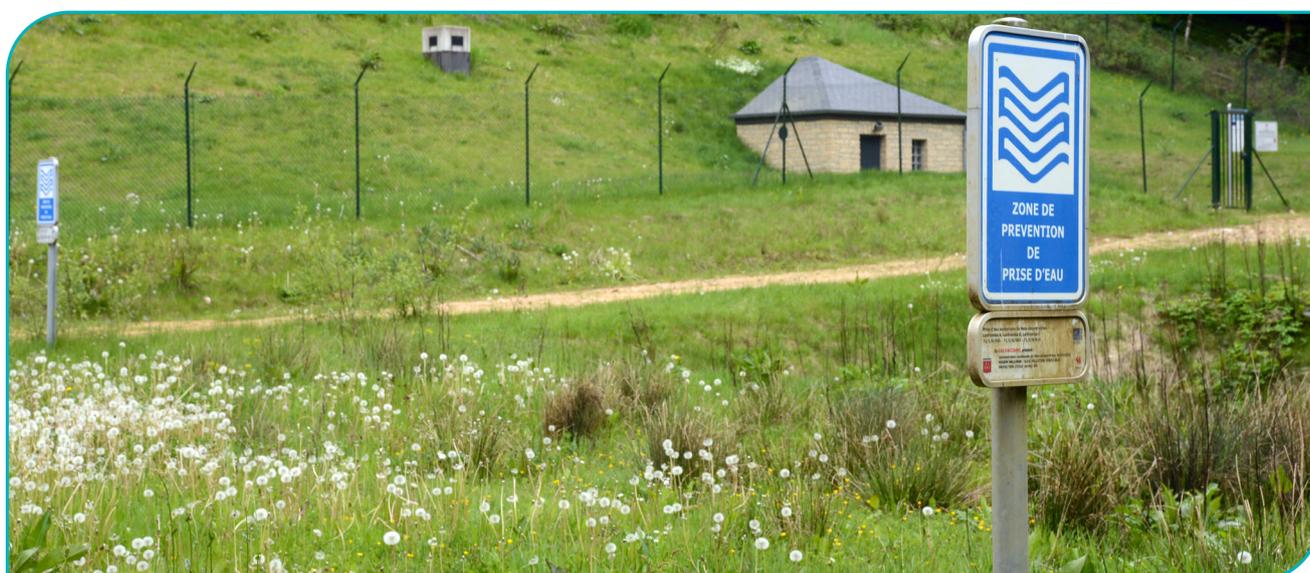
Point de contact : services Appui aux Communes - Infrastructures communales (voir p.17)

3. Assurer la mise en conformité des zones de prise d'eau

En outre, chaque prise d'eau doit disposer d'un permis d'environnement et être précisément délimitée, IDELUX Eau peut :

- ◆ **assurer** l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les études et la surveillance des travaux pour la mise en conformité des prises d'eau (clôture, aménagement du site...),
- ◆ **produire** les documents nécessaires à l'introduction des demandes de permis d'environnement.

Point de contact : services Appui aux Communes - Infrastructures communales (voir p.17)



CONSTRUIRE ET RÉHABILITER

IDELUX Eau vous accompagne en assistance à maîtrise d'ouvrage, pour l'étude et pour la surveillance de tout type de travaux (génie civil, électromécanique, traitement...).

Nous apportons notre support pour le montage de projets (aspects juridique, administratif, technique et financier).



Par ailleurs, pour minimiser les coûts et les impacts des chantiers, nous analysons les opportunités de travaux conjoints (avec des travaux d'égouttage par exemple), le plus en amont possible des processus de planification.

Nous adaptons les synoptiques du réseau de distribution d'eau potable à la suite de chaque étude réalisée.

Pour vos projets, nous assurons un support complet comprenant des prestations :

- ◆ **d'assistance à maîtrise d'ouvrage** : accompagnement technique, administratif et financier, coordination des marchés annexes (coordination sécurité, Walterre, ...), suivi des démarches administratives (POWALCO, autorisations diverses...), support de communication, ...
- ◆ **d'étude** : réalisation des études (avant-projet, projet, dossier d'adjudication), fourniture des documents techniques pour les demandes de permis et autorisations, réalisation des rapport d'attribution, contrôle des travaux, ...
- ◆ **de surveillance** : vérification des états d'avancement et mesurage contradictoire, suivi régulier des activités sur site, vérification de la conformité des moyens d'exécution, ...

1. Construire et réhabiliter des ouvrages de production

Assurer l'accompagnement technique, administratif, financier, l'étude et la surveillance des travaux pour :

- ◆ **protéger et mettre** en conformité des prises d'eau,
- ◆ **exploiter** de nouvelles ressources en eau,
- ◆ **mettre en œuvre** les installations de traitement pH, Fe, Mn, bactériologique...,
- ◆ **construire** des réservoirs,
- ◆ **réaliser** des installations de pompage,
- ◆ ...

Point de contact : services Appui aux Communes - Infrastructures communales (voir p.17)

2. Poser et remplacer des conduites d'eau

Réaliser l'accompagnement technique, administratif, financier, études et surveillance des travaux pour :

- ◆ des conduites d'adduction ou de distribution.

Point de contact : services Appui aux Communes - Infrastructures communales (voir p.17)



EXPLOITER LES OUVRAGES

La qualité de l'eau distribuée dépend de la qualité des installations de traitement et de distribution d'eau potable. Ce sont des ouvrages critiques qui doivent être maintenus en parfait état de fonctionnement. Des installations entretenues sont également essentielles pour la sécurité du personnel.

Sur base de sa longue expérience en gestion de l'assainissement des eaux, IDELUX Eau propose, pour vos ouvrages de traitement et de production, ses services pour :

- ◆ entretenir les équipements électromécaniques,
- ◆ analyser et mettre en conformité les installations électriques,
- ◆ former les agents communaux.



1. Assurer le suivi, la maintenance et le dépannage des installations

NOUVEAU SERVICE

La maintenance des installations d'eau potable est essentielle pour assurer la sécurité de l'alimentation du consommateur. Forte de ses compétences en maintenance électromécanique des ouvrages d'assainissement, IDELUX Eau peut :

- ◆ **suivre** l'ensemble des équipements en collaboration avec le service communal, déterminer et régler les paramètres de fonctionnement dans les limites techniques de l'outil,
- ◆ **gérer** le contrôle des alarmes locales, du fonctionnement de la télétransmission et du niveau des consommables,
- ◆ **assurer** la télésurveillance des installations (gestion des alarmes et/ou supervision),
- ◆ **réaliser** les entretiens des équipements de traitement de l'eau,

- ◆ **programmer** les contrôles périodiques des installations électriques et de levage ainsi qu'effectuer leurs suivis,
- ◆ **procéder** aux dépannages, réparations et renouvellement du matériel mécanique, électrique et électromécanique défectueux ou obsolète.

Point de contact : service Exploitation (voir p.17)

2. Réaliser les analyses de risques et la mise en conformité des installations électriques

NOUVEAU SERVICE

La sécurité du personnel d'intervention est une priorité. Pour sécuriser le travail sur les installations, IDELUX Eau peut :

- ◆ **analyser** le risque d'accidents corporels auxquels est exposé le personnel,
- ◆ **mettre en place** une signalétique de prévention des risques,
- ◆ **déterminer** les travaux nécessaires à la mise en conformité des installations,
- ◆ **réaliser** les travaux de mise en conformité des installations.

Point de contact : service Exploitation (voir p.17)

3. Former et écoler les agents communaux

NOUVEAU SERVICE

La sécurité des interventions passe aussi par la formation des agents à la compréhension du fonctionnement de leurs ouvrages. À ce titre, IDELUX Eau peut :

- ◆ **dispenser** des formations de terrain appliquées aux ouvrages communaux en s'appuyant sur notre expérience de gestion et d'exploitant.

Point de contact : service Exploitation (voir p.17)



SUIVRE LA QUALITÉ DES EAUX

La qualité des eaux distribuées est strictement surveillée.

La directive européenne du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et sa transposition en droit wallon induisent de nouvelles obligations pour les producteurs. La mise en œuvre des Plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) constitue notamment un gros défi pour les communes.

IDELUX Eau vous accompagne dans le suivi de la qualité de l'eau, du captage jusqu'au consommateur.



1. Accompagner les communes pour le suivi qualité

En ce qui concerne le suivi réglementaire de la qualité des eaux, nous pouvons intervenir pour :

- ◆ **établir** les programmes de contrôle,
- ◆ **contribuer** à la passation des marchés de prélèvement et d'analyse des eaux brutes et distribuées, y compris celles contenant des substances radioactives, en rédigeant les cahiers des charges spécifiques et en analysant les offres soumises,
- ◆ **assister** votre communication vers les abonnés en cas de non-conformité.

Point de contact : service Appui aux Communes – Conseillers en environnement (voir p.17)

2. Constituer et motiver les dossiers de demande de dérogations pH

Nous constituons et motivons les dossiers de demandes de dérogation pH, sur base de la démarche suivante :

- ◆ **réaliser** l'état des lieux de la production et distribution d'eau (qualité de l'eau, moyens mis en œuvre pour améliorer cette qualité d'eau, etc.),
- ◆ **rechercher et proposer** des solutions pour la mise en conformité pH : traitement, mélanges d'eaux, restructuration du réseau, ...
- ◆ **constituer** le dossier de demande de dérogation,
- ◆ **accompagner** la commune dans ses démarches envers le SPW.

Point de contact : service Appui aux Communes – Infrastructures communales (voir p.17)

3. Réaliser les PGSSE

NOUVEAU SERVICE

Chaque zone de distribution d'eau doit désormais être couverte par un Plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE) pour la fin de l'année 2028 au plus tard.

La mise en œuvre d'un PGSSE s'appuie sur plusieurs étapes d'identification et d'estimation du risque pour la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine sur base, notamment, d'investigations de terrain et de résultats d'analyses.

IDELUX Eau accompagne les communes pour la réalisation de ces différentes démarches et les éventuels travaux qui en découleraient.

Pour chaque zone de distribution, la méthodologie d'élaboration des PGSSE consiste à :

- ◆ **réaliser** l'état des lieux des ouvrages (production, traitement, pompage, stockage, transport),
- ◆ **analyser** les risques,
- ◆ **établir** les plans d'actions correctives pour maîtriser ces risques,
- ◆ **assurer** le suivi des PGSSE.

Pour ce faire, nous :

- ◆ vous aidons à constituer une équipe pluridisciplinaire que nous animons tout au long de la démarche,
- ◆ collectons et compilons les éléments descriptifs du système,
- ◆ identifions les dangers et événements dangereux potentiels
- ◆ apprécions les risques qui en découlent,
- ◆ proposons un plan d'action,
- ◆ vous accompagnons pour la mise en œuvre des actions et la surveillance des mesures prises.

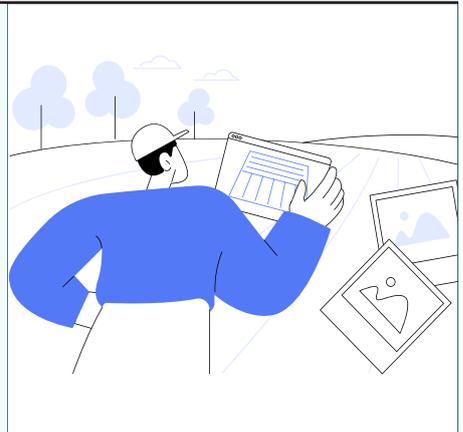
Point de contact : service Appui aux Communes - Infrastructures communales (voir p.17)



FACILITER LA GESTION D'UN SERVICE COMMUNAL DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU

L'alimentation en eau est une matière complexe qui engage la responsabilité des communes tant que service public. Elle est régie par des législations multiples et en constante évolution.

IDELUX Eau propose une large gamme de services pour faciliter la gestion de la compétence « alimentation en eau » des communes.



1. Relever et mettre à disposition le cadastre des réseaux

NOUVEAU SERVICE

Nous proposons un outil digital métier basé sur une cartographie informatique (CartEAU). Cet outil est amené à évoluer mais repose sur un prérequis : le cadastre des infrastructures. Nous réalisons ce cadastre afin de répondre notamment, pour le 1^{er} avril 2028, à l'obligation de vectorisation des réseaux établie par le décret impétrants.

IDELUX Eau peut ainsi :

- ◆ **réaliser** le relevé topographique des réseaux et l'acquisition des données relatives aux ouvrages,
- ◆ **intégrer** les données et les synoptiques dans l'outil CartEAU.

Point de contact : service Cartographie (voir p.17)

2. Assurer la veille réglementaire et faciliter l'application des législations

Nous vulgarisons la législation à l'attention des communes et développons des supports de communication, de sensibilisation, d'aide à la décision ou d'aide à la gestion pour faciliter son application.

- ◆ **analyser** toute évolution du cadre légal en termes d'impact sur la gestion communale et identifier les difficultés pressenties,
- ◆ **relayer**, s'il échet, les préoccupations communales auprès des instances concernées,
- ◆ **informer** les communes et vulgariser la législation,
- ◆ **rédiger** des documents types : PIUI (Plan Interne d'Urgence et d'Intervention), Règlement communal sur la distribution d'eau ...

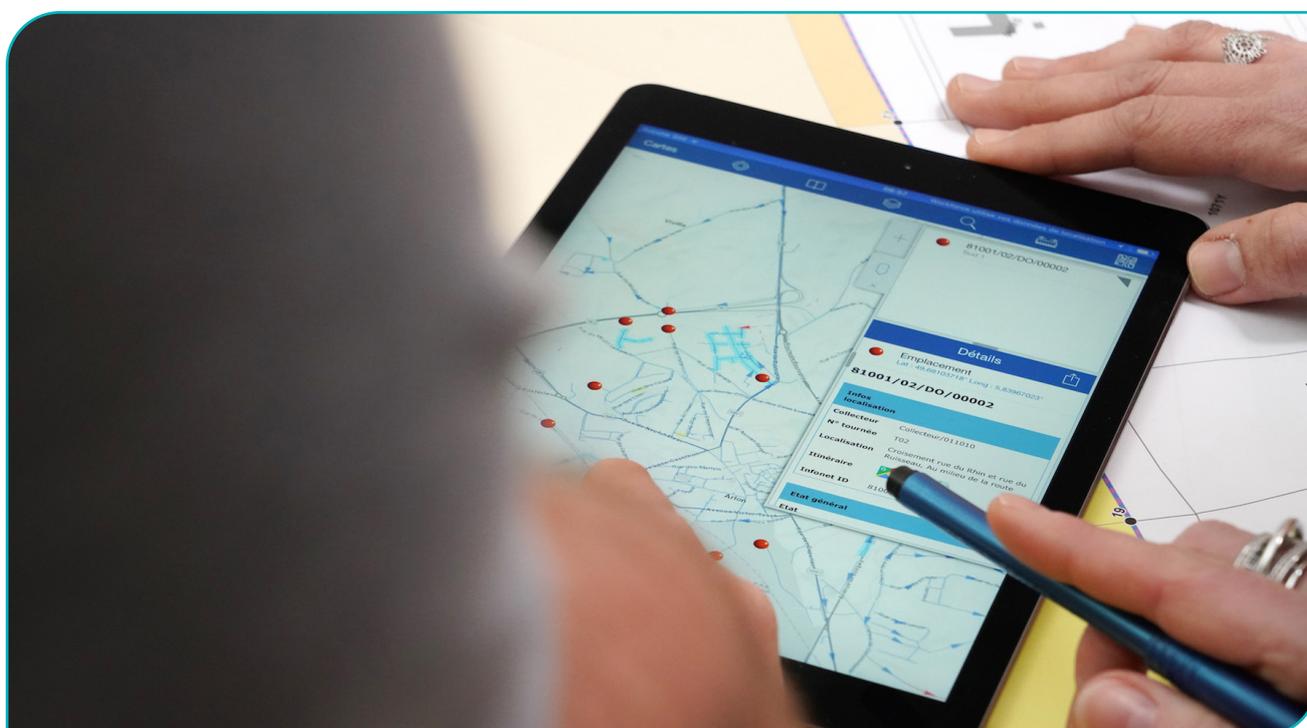
Point de contact : service Appui aux Communes – Conseillers en environnement (voir p.17)

3. Sensibiliser et communiquer vers les consommateurs

En nous appuyant sur notre expérience en matière d'assainissement, nous mettons à votre disposition nos compétences en matière de communication et de sensibilisation pour :

- ◆ **rédiger** d'initiative ou à votre demande, des supports de sensibilisation (articles, brochures...) sur des thématiques diverses : qualité d'eau, prévention, restrictions, ...
- ◆ **communiquer** via la facture d'eau, le site internet communal, le bulletin communal, ...

Point de contact : service Appui aux Communes - Conseillers en environnement (voir p.17)



NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE !

Intéressé ? Prenez contact avec nos services !

Nous sommes à votre disposition pour établir une offre de service sur mesure dans le cadre de la relation « in house ».

Nous mettons à votre disposition les compétences d'une équipe pluridisciplinaire.

Nous pourrions mieux faire ? Vous ne voyez pas à qui vous adresser ?

Contactez votre conseiller en environnement qui assurera le relais vers nos ressources internes !

Notre volonté est d'être à l'écoute de chaque commune pour bien comprendre ses spécificités et besoins et y répondre au mieux !



CONTACTS

Service Appui aux communes - Infrastructures communales

◆ **Christine BOUILLON**

Responsable Appui aux communes et investissements
christine.bouillon@idelux.be | tél. : +32 63 23 18 88 | GSM : +32 499 58 00 31

◆ **Claire DEROANNE**

Chef de projets
Attert, Bouillon, Chiny, Erezée, Etalle, Gouvy, Habay, Légglise, Libin, Libramont, Manhay, Musson,
Nassogne, Saint Hubert, Saint Léger, Tellin, Tenneville.
claire.deroanne@idelux.be | tél. : +32 63 23 19 20 | GSM : +32 473 94 49 00

◆ **Quentin NEULENS**

Chef de projets
Meix devant Virton, Rouvroy, Tintigny, Virton.
quentin.neulens@idelux.be | tél. : +32 63 23 19 00 | GSM : +32 493 12 91 13

Service Appui aux communes - Conseillers en environnement

◆ **Aline BAUDUIN**

Coordinatrice des Conseillers en environnement
aline.bauduin@idelux.be | tél. : +32 63 23 18 91 | GSM : +32 496 12 33 28

◆ **Lindsey GÉRARD**

Conseillère en environnement - délimitation des zones de protection de captage
lindsey.gerard@idelux.be | tél. : +32 63 23 19 44 | GSM : +32 432 13 62 26

◆ **Carte de répartition des conseillers par commune (voir p.18)**

Service Exploitation

◆ **Philippe WALHAIN**

Directeur exploitation
philippe.walhain@idelux.be | tél. : +32 63 23 01 71 | GSM : +32 495 26 41 26

◆ **Willy JACQUES**

Chef de projets - Eau potable
willy.jacques@idelux.be | tél. : +32 63 23 18 81 | GSM : +32 496 57 36 84

Service Cartographie

◆ **Sophie PLAINCHAMP**

Géomaticienne
sophie.plainchamp@idelux.be | tél. : +32 63 23 19 09

RÉPARTITION DES CONSEILLERS EN ENVIRONNEMENT PAR COMMUNE



IDELUX Eau

Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
B-6700 ARLON
www.idelux.be

Retrouvez IDELUX Eau sur :



Juin 2023

